

AMNESTY INTERNATIONAL ÉFAI
Index AI : ASA 11/11/99

DOCUMENT PUBLIC
Londres, novembre

1999
LES FEMMES EN AFGHANISTAN
Des pions dans les luttes
des hommes pour le pouvoir

SOMMAIRE

<i>Aperçu de la situation des femmes au cours des vingt dernières années</i>	<i>page 4</i>
<i>Le contexte historique</i>	<i>4</i>
<i>Les années 1979-1992</i>	<i>5</i>
<i>Les années 1992-1995</i>	<i>5</i>
<i>La période postérieure à 1995</i>	<i>7</i>
<i>L'aide humanitaire, les droits humains et la responsabilité de la communauté internationale</i>	<i>page 9</i>
<i>Conclusion et recommandations</i>	<i>page 11</i>
<i>Recommandations aux groupes armés afghans</i>	<i>12</i>
<i>Recommandations à la communauté internationale</i>	<i>12</i>
<i>Rapports sur l'Afghanistan publiés par Amnesty International de 1979 à 1999</i>	<i>page 15</i>

AFGHANISTAN**Un peuple qui souffre dans un pays marqué par la guerre**

À l'occasion du 20^e anniversaire de l'invasion soviétique de l'Afghanistan, suivie de vingt années de guerre, Amnesty International publie six documents qui abordent une série de questions liées aux droits humains dans ce pays. L'Organisation exhorte les factions en guerre à mettre un terme aux atteintes aux droits fondamentaux de la population civile et elle prie la communauté internationale de contribuer à mettre fin à cette catastrophe pour les droits humains.

Presque tous les Afghans ont été victimes ou témoins d'atteintes aux droits fondamentaux commises dans le cadre de la guerre. Celles-ci semblent avoir progressivement pris la forme d'attaques menées systématiquement contre certains groupes du fait de leur identité : femmes, enfants, défenseurs des droits humains, membres de minorités ou réfugiés.

Les femmes – de même que les enfants et les hommes qui ne prenaient pas part aux combats – ont été victimes de toute une série d'atteintes à leurs droits fondamentaux perpétrées par les membres des factions en guerre. Les femmes sont en outre la cible d'atteintes à leurs droits du fait de leur sexe. Les enfants sont privés de leurs droits les plus élémentaires, à savoir le droit à la santé, à l'éducation et à la vie familiale, et ils sont eux-mêmes trop souvent pris pour cibles. La guerre, la répression et la négligence ont détruit la société civile et privé les Afghans d'activités politiques pacifiques et d'occupations intellectuelles, lesquelles sont le fondement de la vie civile et institutionnelle. Les tensions entre ethnies semblent s'être aggravées au cours des dernières années en raison des atrocités commises par les factions en guerre sur la base de différences ethniques. Des peines cruelles, inhumaines ou dégradantes ont été infligées à l'issue de procès manifestement inéquitables. Plus de deux millions de réfugiés afghans attendent des factions en guerre et de la communauté internationale qu'elles fassent respecter les principes du droit humanitaire ainsi que les droits de la personne humaine et qu'elles leur assurent une véritable protection lors de leur retour en Afghanistan.

Les six documents cités plus haut sont les suivants :

Les femmes en Afghanistan. Des pions dans les luttes que mènent les hommes pour le pouvoir (index AI : ASA 11/11/99)

Les défenseurs des droits humains en Afghanistan. La société civile anéantie (index AI : ASA 11/12/99)

Les enfants détruits par la guerre. Les générations perdues de l'Afghanistan (index AI : ASA 11/13/99)

Les minorités en Afghanistan
(index AI : ASA 11/14/99)

Afghanistan. Peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
(index AI : ASA 11/15/99)

Les réfugiés afghans. Le plus fort contingent de réfugiés du monde
(index AI : ASA 11/16/99)

Toute personne souhaitant obtenir de plus amples informations ou entreprendre une action est priée de consulter ces documents. Une

documentation importante sur ces questions, et sur d'autres, est disponible sur notre site Internet <http://www.amnesty.org>. Les bulletins d'information d'Amnesty International peuvent être reçus par courrier électronique : <http://www.amnesty.org/news/emailnws.htm>.

Les femmes en Afghanistan:

Des pions dans les luttes des hommes pour le pouvoir

Les femmes afghanes subissent les conséquences désastreuses de deux décennies de guerre civile : « Les combats mortels sont livrés par les hommes tandis que les femmes assument les combats vitaux. »¹ Tout au long des années d'affrontements, de destructions et de déplacements, les femmes afghanes ont lutté pour assurer la survie de leurs familles. Les blessures, la mort et la perte des soutiens de famille les ont contraintes à tenir un rôle plus important pour subvenir aux besoins des personnes à leur charge. Cette responsabilité est devenue de plus en plus difficile à assumer à mesure que la guerre appauvriissait le pays et entraînait la dégradation des conditions socio-économiques dans toutes les régions, même celles qui sont éloignées de la ligne de front.

Le coût de la guerre

Le coût social de deux décennies de guerre civile en Afghanistan est considérable. On estime que plus d'un million de civils ont été tués et d'innombrables autres, blessés. Plus de six millions de personnes ont fui le pays pendant l'occupation soviétique. Bien que beaucoup d'Afghans soient rentrés chez eux après le retrait des troupes soviétiques, plus de deux millions sont toujours réfugiés en Iran et au Pakistan, ce qui fait des Afghans le groupe de réfugiés le plus important au monde. Les infrastructures et les institutions de l'État ont été en grande partie détruites par la guerre. Selon les Nations unies, la situation socio-économique de la population est l'une des pires au monde. Les services de santé sont rudimentaires et beaucoup de personnes n'ont pas accès aux soins les plus élémentaires. Des milliers d'enfants meurent chaque année de malnutrition et d'infections respiratoires. Le taux de mortalité maternelle est l'un des plus élevés au monde. Le taux d'alphabétisation est extrêmement bas et l'on estime qu'il est tombé à quatre pour cent chez les femmes. Selon l'indicateur de la participation des femmes dans le développement, créé par les Nations unies, l'Afghanistan occupe la dernière place en la matière.

Bien que les femmes n'aient que rarement joué un rôle actif dans les combats, elles ont été prises pour cibles. Outre les privations et les souffrances occasionnées par la guerre, les femmes afghanes ont été victimes de toute une série d'atteintes à leurs droits perpétrées par les nombreuses factions belligérantes. Les bombardements aveugles et les tirs d'artillerie visant des zones d'habitations ainsi que l'utilisation massive de mines antipersonnel ont coûté la vie à des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. Les femmes, à l'instar des hommes, ont été victimes d'homicides délibérés et arbitraires et de « disparitions ». Par ailleurs, elles ont subi, du fait même de leur sexe, des atteintes spécifiques à leurs droits fondamentaux : viol, sévices

¹ . Carol A. Le Duc /Homa Sabri. *Room to Manoeuver : Study on Women's Programming in Afghanistan*. UNDP Kaboul-Islamabad, juillet-septembre 1996, p. 9.

sexuels, mariage forcé et prostitution.

Les violences exercées à l'encontre des femmes pendant le conflit afghan s'inscrivent dans le cadre d'atteintes persistantes à leurs droits fondamentaux liées à leur statut dans la société. La vie des femmes afghanes est traditionnellement contrôlée par les hommes de leur famille. Les notions d'honneur et de honte qui sous-tendent les normes et pratiques culturelles insistent sur la pudeur et la pureté féminines. Au cours des deux décennies écoulées, et plus particulièrement entre 1992 et 1995, les membres des groupes armés ont transformé ces normes en armes de guerre, soumettant les femmes à des viols et à des agressions sexuelles comme moyen extrême de déshonorer des communautés toutes entières et de réduire la capacité de la population de résister aux offensives militaires.

Outre les violences exercées à l'encontre des femmes par des membres de groupes armés de moudjahidin, toutes les factions politiques afghanes ont fait de la condition de la femme un outil politique pour acquérir une légitimité ou une popularité supérieures à celles des autres factions. Les contraintes culturelles auxquelles les femmes sont soumises, et qui découlent de certaines interprétations de la tradition et de la religion, ont été régulièrement politisées par les groupes armés. La plupart d'entre eux, invoquant la religion et la culture afghane, ont émis des décrets relatifs au comportement des femmes et ont limité, dans les portions de territoire qu'ils contrôlent, leur liberté de mouvement et leur accès à l'emploi et à l'éducation. Des femmes qui avaient eu des activités considérées comme « non islamiques » par des membres des groupes armés ont été harcelées, intimidées et battues en public. Le groupe armé des taliban qui contrôle actuellement les principales villes du pays et notamment la capitale, Kaboul, est celui qui impose systématiquement les restrictions les plus sévères aux femmes. Les femmes vivant dans les villes, où un état d'esprit plus libéral avait précédemment accru leurs possibilités d'accès à l'éducation et au travail, ont été directement touchées par ces restrictions administratives dont l'impact a été moindre dans les régions rurales où la vie des femmes était déjà régie par une coutume contraignante. Les femmes éduquées et actives sur le plan professionnel ont eu du mal à supporter la perte des libertés acquises au cours des décennies précédentes.

Aperçu de la situation des femmes au cours des vingt dernières années **Le contexte historique**

Différents gouvernements afghans ont tenté au cours du 20^e siècle d'améliorer la condition féminine dans le cadre des efforts de modernisation de la société. Des réformes importantes en faveur des femmes ont été introduites dans les années 20 puis dans les années 60 ainsi qu'après l'établissement d'un régime communiste en 1978.

2 . Dans les années 60, le gouvernement du Premier ministre Daoud Khan avait rendu le

Le gouvernement du Parti démocratique du peuple afghan (PDPA) a interdit des pratiques traditionnelles considérées comme féodales, notamment la dot et le mariage forcé. L'âge minimum du mariage a également été relevé. L'accent a été mis sur l'éducation pour les hommes et les femmes et des programmes d'alphabétisation de grande ampleur ont été mis en place. Ces réformes n'ont toutefois pas été bien accueillies par tous, de nombreux Afghans, particulièrement dans les régions rurales, considérant que ces mesures imposaient des valeurs occidentales laïques, étrangères à la culture afghane et contraires à l'islam. Comme cela s'était déjà produit au début du siècle, le mécontentement suscité par la politique gouvernementale et par sa mise en pratique a été exacerbé par une répression généralisée. La réaction des chefs tribaux et des dignitaires religieux a été brutale.

Les années 1979-1992

Des atteintes graves aux droits humains qui ont contraint des millions d'Afghans à quitter leur pays ont été signalées pendant les dix années de guerre qui ont suivi l'invasion soviétique. Des civils vivant dans les régions rurales où se déroulait la plus grande partie des combats ont été pris pour cible par les soldats afghans et soviétiques, apparemment à titre de représailles à la suite d'opérations menées par les groupes armés d'opposition. Des hommes, des femmes et des enfants ont trouvé la mort à la suite de ces attaques ; les maisons et les moyens de subsistance de la population ont été détruits. Dans les villes, des étudiants et des enseignants, parmi lesquels figuraient des femmes, ont été arrêtés en raison de leur opposition au gouvernement, notamment pour avoir participé à des manifestations le plus souvent pacifiques. Amnesty International a dénoncé en 1986 l'incarcération de milliers de prisonniers politiques arrêtés pour avoir exercé leurs droits fondamentaux, entre autres le droit à la liberté d'expression et d'association, sans recourir à la violence. Beaucoup ont été torturés et des femmes ont affirmé qu'on les avait obligées à assister aux sévices infligés à des prisonniers.

Les années 1992-1995

La guerre civile a changé de nature à la suite de la chute du gouvernement pro-soviétique et de l'incapacité des groupes de moudjahidin à parvenir à un accord sur le partage du pouvoir. Le morcellement du pouvoir politique et du territoire contrôlé par différents groupes armés a plongé le pays dans l'anarchie. Les alliances et les inimitiés entre factions reposaient souvent sur des loyautés personnelles parfois purement tactiques et éphémères. Lorsqu'un groupe parvenait à prendre le contrôle d'une zone à l'issue de longs combats, la population locale était soumise à des représailles violentes exercées par les vainqueurs.

Les femmes ont souvent été traitées comme des prises de guerre et beaucoup ont été violées par des membres de groupes armés dans la

port du voile facultatif et annoncé la fin de la réclusion pour les femmes qui le souhaitaient. Les femmes s'étaient également vu reconnaître l'égalité des droits et obligations devant la loi, ce qui leur accordait le droit de vote.

période comprise entre 1992 et 1995. Le viol des femmes par des combattants semble avoir été approuvé par les chefs militaires, qui y voyaient un moyen d'intimider les populations vaincues et de récompenser les soldats. En mars 1994, une adolescente de quinze ans a été violée à plusieurs reprises dans sa maison du quartier de Chel Sotoun à Kaboul par des hommes armés qui avaient tué son père car il l'autorisait à aller à l'école. Elle a déclaré : « Ils ont tué mon père sous mes yeux. Mon père était commerçant. Il était neuf heures du soir. Ils sont venus chez nous et lui ont dit qu'ils avaient reçu l'ordre de le tuer parce qu'il m'autorisait à aller à l'école. Les moudjahidin m'avaient déjà empêchée d'aller à l'école mais cela ne leur suffisait pas ; ils sont venus tuer mon père. Je ne peux pas raconter ce qu'ils m'ont fait après l'avoir tué. »

Chronologie de la guerre

La guerre civile a éclaté en 1979 en Afghanistan après que les troupes soviétiques eurent envahi le pays pour soutenir le gouvernement communiste. Des groupes islamistes et tribaux opposés à la politique du gouvernement communiste et à l'occupation soviétique ont organisé une opposition armée. Le pays est devenu pendant dix ans un champ de bataille de la guerre froide : les troupes gouvernementales afghanes et soviétiques luttent contre les combattants islamistes soutenus par les États-Unis et leurs alliés européens ainsi que par le Pakistan, l'Arabie saoudite et l'Iran.

Après le retrait soviétique en 1989, les combats ont continué entre les forces gouvernementales et l'opposition jusqu'à la chute du gouvernement communiste en 1992. La paix n'a toutefois pas été rétablie car les groupes de moudjahidin divisés ou alliés dans des coalitions éphémères ont commencé à s'affronter pour le contrôle du territoire et des institutions administratives. L'autorité politique centrale était faible et instable malgré la formation d'un gouvernement intérimaire de coalition, et l'Afghanistan a plongé dans l'anarchie.

Les taliban, nouvelle force politique et militaire, sont apparus sur la scène à la fin de 1994. Ayant déclaré leur intention de délivrer l'Afghanistan des groupes de moudjahidin corrompus, ils ont réussi à s'emparer de vastes territoires auparavant contrôlés par d'autres groupes armés. Les taliban contrôlèrent actuellement près de 80 p. cent de l'Afghanistan. Les combats continuent toutefois d'opposer les taliban et les forces d'opposition et la situation politique demeure explosive.

Plusieurs femmes afghanes se seraient suicidées pour échapper au viol. Dans un cas au moins, un père, apercevant des moudjahidin qui venaient chercher sa fille, aurait tué celle-ci avant qu'ils ne puissent l'emmener. Des groupes de moudjahidin et des commandants ont enlevé de nombreuses femmes pour les violer ou les vendre aux fins de prostitution. Les victimes ont parfois été choisies en raison de leur appartenance à une communauté religieuse, à un groupe ethnique ou à une faction rivale de celle de leurs ravisseurs. Une femme a déclaré aux représentants d'Amnesty International que sa nièce, âgée de treize ans, avait été enlevée à la fin de 1993 par les membres armés d'une des factions : « Ils ont dit que leur commandant la voulait et ils l'ont

emmenée. Elle résistait en hurlant mais ils l'ont entraînée de force. Nous avons peur d'être tous tués si nous tentions de nous y opposer. Ils tuaient celles qui refusaient de les suivre. »

Dans certaines parties du pays, les femmes étaient également empêchées d'exercer certains de leurs droits fondamentaux – notamment le droit à la liberté d'association et d'expression et le droit à l'emploi – par des groupes de moudjahidin qui considéraient la poursuite de telles activités par des femmes comme contraire à l'islam. Des membres de groupes de moudjahidin auraient empêché des femmes de travailler à l'extérieur de leur domicile ou de participer aux programmes de santé et de contrôle des naissances mis en place par des organisations non gouvernementales. Les femmes instruites qui travaillaient notamment dans les secteurs éducatif et social étaient régulièrement menacées par les groupes de moudjahidin. Toutefois, étant donné l'absence de structure organisée des groupes de moudjahidin et l'instabilité de l'alliance qui avait formé le gouvernement intérimaire après la chute du régime communiste en 1992, les restrictions s'appliquant aux femmes n'étaient pas imposées de manière systématique ni cohérente. C'est ainsi qu'à Kaboul, en dépit des déclarations intermittentes des autorités intérimaires restreignant les droits des femmes, celles-ci continuaient à occuper une place importante dans la vie publique et travaillaient dans l'administration ainsi que dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Cette participation était cependant précaire et dépendait du bon plaisir des autorités politiques en place.

La période postérieure à 1995

À la suite de l'apparition des taliban et des victoires militaires qu'ils ont remportées sur les factions rivales, le conflit a changé de nature et les atteintes aux droits humains ont pris une nouvelle dimension. Par opposition aux groupes de moudjahidin, les taliban semblaient représenter en 1994 et en 1995 une force plus unie qui ramenait l'ordre dans les régions qu'elle contrôlait solidement. La politique consistant à désarmer les groupes d'opposition a entraîné une diminution des actes de banditisme et d'extorsion, ce qui a permis aux taliban de s'assurer le soutien des familles traditionnelles afghanes³. Toutefois, malgré les améliorations apportées par les taliban dans certains domaines liés à la sécurité individuelle, des atteintes graves aux droits humains continuent d'être signalées dans les régions qu'ils contrôlent.

Dans le contexte du conflit actuel, Amnesty International reçoit des informations faisant état de massacres commis sans discrimination et

³ .Les taliban semblent plus unis que ne l'étaient les groupes de moudjahidin. Toutefois, la structure du mouvement reste très lâche. Les commandants locaux interprètent et appliquent de manière très personnelle la politique des taliban. Bien que ces derniers contrôlent environ 80 pour cent de l'Afghanistan, la nature du contrôle exercé varie d'une région à l'autre. Dans certaines parties du pays, les taliban ont simplement repoussé ou désarmé les factions rivales. Toutefois, dans les villes, le contrôle exercé sur la population civile, en termes d'ingérence dans la vie quotidienne, est beaucoup plus fort.

d'homicides délibérés et arbitraires perpétrés par les taliban.

L'Organisation a également recensé des cas d'arrestation arbitraire et de détention non reconnue de civils dans les régions où l'autorité des taliban est contestée. En outre, l'application par les taliban du droit musulman tel qu'ils l'interprètent a entraîné la perte des droits civils et des libertés fondamentales dont jouissaient auparavant certaines catégories de la population civile afghane.

Le code social rigide imposé par les taliban comprend des restrictions sévères à la liberté de mouvement, d'expression et d'association des femmes. Une multitude de décrets émis par les taliban ont empêché les femmes de travailler à l'extérieur de leur domicile, hormis dans le secteur de la santé, suspendu l'éducation des filles et imposé un code vestimentaire très strict obligeant les femmes à porter en public un voile recouvrant entièrement le corps. Ces contraintes ont surtout frappé les femmes instruites et professionnellement actives vivant dans les villes. L'impact de ces mesures est toutefois beaucoup plus large : les femmes pauvres et illettrées sont également touchées par les restrictions ainsi que les enfants, garçons et filles, et d'autres membres de la famille ; les perspectives de développement à long terme de l'Afghanistan en sont affectées.

Les décrets émis par les taliban ont des conséquences particulièrement graves dans les domaines de la santé et de l'éducation. Bien que les membres féminins du personnel de santé aient bénéficié d'une dispense les autorisant à poursuivre leur activité dans des limites très strictes, la politique de ségrégation des patientes et du personnel a encore réduit l'accès, déjà limité, des femmes aux soins médicaux. Un certain nombre de programmes de visites de sages-femmes à domicile et de programmes de santé destinés aux veuves ont été interrompus, le personnel féminin afghan étant empêché de travailler en dehors des structures sanitaires approuvées par les taliban. Ces derniers ont tenté en septembre 1997 de centraliser les services hospitaliers de Kaboul destinés aux femmes, ce qui aurait limité davantage l'accès de celles-ci aux soins médicaux ; les protestations des organisations humanitaires internationales ont amené les taliban à renoncer à mettre en œuvre cette politique. Outre le fait que l'hôpital dans lequel les femmes auraient dû se rendre pour recevoir des soins était dépourvu de matériel et hors d'état de fonctionner, sa localisation au centre de la ville en aurait rendu l'accès difficile, étant donné les restrictions à la liberté de mouvement des femmes.

Le décret qui empêche les filles d'aller à l'école, et dont beaucoup considèrent qu'il amoindrit fortement les perspectives de développement économique et social du pays, a suscité une vive inquiétude. Ce n'est pas seulement l'éducation des filles qui a souffert : les garçons pâtissent également de l'interdiction faite aux femmes de travailler puisque celles-ci représentaient 40 p. cent environ des enseignants. Les taliban se sont exprimés sur ce point à plusieurs reprises en annonçant la réouverture des écoles pour filles une fois la paix et la sécurité rétablies ou lorsqu'ils auront pris le contrôle de l'ensemble du pays, voire lorsqu'ils auront des ressources suffisantes pour mettre en place un enseignement non mixte. On ignore toutefois si ces promesses

seront tenues. Les restrictions à l'éducation des filles sont toujours en vigueur dans le sud-ouest du pays, région que les taliban contrôlent sans opposition depuis plusieurs années. Des initiatives ont été prises pour contourner l'interdiction en faisant fonctionner des « écoles à domicile » pour filles. Celles-ci, qui ont reçu le soutien des Nations unies et d'organisations internationales non gouvernementales, fonctionnent dans certaines des régions contrôlées par les taliban. À Kaboul, toutefois, les « écoles à domicile » et centres de formation professionnelle pour femmes ont été fermés par l'administration des taliban en juin 1998. Le responsable du ministère de la lutte contre le vice et de la promotion de la vertu a accusé ces écoles de faire de la propagande contre les taliban.

De nombreuses personnes qui avaient enfreint les normes de comportement ou le code vestimentaire imposés par les taliban ont subi la douleur et l'humiliation d'être battues en public par des hommes dépendant du ministère de la lutte contre le vice et de la promotion de la vertu. Des taliban ont fouetté les jambes de femmes qui ne respectaient pas le code vestimentaire en montrant leurs chevilles ou en portant des chaussures d'une couleur interdite. Un groupe de femmes afghanes qui travaillaient à Kaboul pour une organisation humanitaire internationale ont été battues et insultées en public devant une foule nombreuse en mai 1997. Elles avaient pourtant obtenu une autorisation spéciale leur permettant de continuer à travailler pour cette organisation. Paradoxalement, beaucoup de femmes désignent la peur d'être battues par les taliban comme leur principal souci dans le domaine de la sécurité alors que ceux-ci prétendent que leur politique envers les femmes a pour but de les protéger et de garantir leur dignité.

Les taliban, l'islam et les droits humains

En réponse aux critiques locales et internationales à propos de leurs pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, les taliban ont affirmé à plusieurs reprises que leur politique était conforme au droit musulman et à la culture afghane et qu'elle ne pouvait donc être mise en cause. Mullah Mohammad Omar, le chef des taliban, aurait déclaré : « Nous n'acceptons rien qui nous serait imposé au nom des droits humains et qui serait en contradiction avec le droit coranique sacré. [...] Quiconque s'adresse à nous doit rester dans le cadre de l'islam. Le saint Coran ne peut s'adapter aux exigences d'autres personnes. Ce sont les gens qui doivent s'adapter aux exigences du saint Coran. »

Cet argument est toutefois inacceptable. Ainsi que le font observer de nombreux commentateurs, l'islam n'est pas un code homogène ni uniforme. Le droit musulman n'est pas figé, il dépend des interprétations humaines influencées par des différences ethniques et culturelles ainsi que par le contexte historique et la politique. Les individus et les autorités peuvent donc, dans une certaine mesure, choisir l'interprétation qu'ils souhaitent appliquer. Il existe de nombreux systèmes juridiques et étatiques dans le monde musulman. Beaucoup d'individus, d'organisations et de pays musulmans ont en outre contesté l'interprétation de l'islam faite par les taliban en affirmant

qu'elle donnait une image négative de la religion.

Par ailleurs, alors que les taliban affirment, la plupart du temps, que le système international de droits humains et les valeurs islamiques sont incompatibles, ils ont parfois adopté une position universaliste lorsque cela servait leurs objectifs politiques. C'est ainsi qu'ils ont accusé l'Iran de renvoyer contre leur gré des milliers de réfugiés en Afghanistan en affirmant qu'un tel acte constituait une violation des conventions internationales relatives aux réfugiés.

L'aide humanitaire, les droits humains et la responsabilité de la communauté internationale

De nombreux organes des Nations unies et organisations non gouvernementales présents en Afghanistan rencontrent des difficultés considérables pour remplir leur mission. Les besoins humanitaires de la population sont immenses après vingt ans de guerre mais l'instabilité politique et la poursuite du conflit rendent la fourniture de l'aide très difficile, voire dangereuse. Par ailleurs, l'interdiction faite aux femmes de travailler entrave l'action des organisations humanitaires. Dans une société où la réclusion des femmes est la norme, les organisations humanitaires s'en remettaient généralement au personnel féminin afghan pour communiquer avec les femmes afghanes, procéder à l'évaluation des besoins et à la distribution ainsi qu'au suivi et aux autres activités indispensables pour aider les nécessiteux. En l'absence de personnel féminin, les capacités des organisations humanitaires à répondre aux besoins des femmes vulnérables et à fournir une aide sans discrimination sont réduites.

Les implications de la politique discriminatoire menée par les taliban à l'égard des femmes ont mis en lumière les liens entre l'aide humanitaire, le développement et les droits humains. La plupart des organisations internationales humanitaires présentes en Afghanistan ont pour principe que l'aide doit être fournie sans discrimination entre les sexes et elles encouragent la participation des hommes et des femmes à leurs programmes. Les décrets des taliban ont remis en cause les principes fondamentaux de certaines organisations internationales. La plupart d'entre elles ont tenté de négocier avec les taliban des accords garantissant que l'aide était distribuée conformément aux principes de neutralité, d'impartialité et d'universalité. Dans quelques cas, des organisations ont décidé de suspendre leurs activités lorsqu'un accord n'avait pas pu être conclu, mais bien souvent, elles hésitent à prendre une telle mesure, s'agissant notamment de programmes d'aide humanitaire dont dépend la survie de la population.

Les Nations unies se sont efforcées de coordonner l'action des organisations internationales en Afghanistan afin de mettre en place une démarche commune concernant les initiatives en faveur de la paix et des programmes d'aide et de définir une attitude de principe sur la

question de la discrimination envers les femmes. Le Cadre stratégique des Nations unies en faveur de l'Afghanistan reconnaît la complémentarité des stratégies politique et humanitaire en Afghanistan. Il insiste sur le fait que la réponse de la communauté internationale à la situation en Afghanistan ne doit tolérer aucun « [...] "décrochage" entre les aspects liés à la politique, aux droits humains, à l'action humanitaire et au développement [...] » (traduction non officielle)⁴. Le développement et la mise en œuvre de cette stratégie ont toutefois été ralentis en raison de la présence réduite des Nations unies dans le pays, le personnel expatrié ayant été retiré d'Afghanistan après le meurtre d'un conseiller militaire des Nations unies à Kaboul en août 1998.

L'action des Nations unies et des organisations internationales non gouvernementales a également été affectée par une réduction du financement des projets en Afghanistan par la communauté internationale. Lakhdar Brahimi, envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afghanistan, s'est déclaré déçu par la réponse à l'appel de fonds annuel lancé en 1999 par les Nations unies. Seuls 14 millions de dollars avaient été trouvés à la fin de mars 1999 à la suite de l'appel lancé en décembre 1998 pour recueillir les 113 millions de dollars nécessaires pour remplir les engagements des Nations unies en Afghanistan en 1999. Cette insuffisance du financement de la communauté internationale est en partie imputable à la lassitude des donateurs après vingt années d'aide ininterrompue, mais également aux préoccupations liées à la situation des droits humains ainsi qu'à la drogue et à la criminalité.

La responsabilité de la communauté internationale dans la catastrophe humanitaire

Les atteintes graves et massives aux droits humains commises en Afghanistan au cours des deux dernières décennies ont eu la guerre pour toile de fond. Le conflit qui a ruiné le pays a été exacerbé par des puissances étrangères qui ont fourni un soutien politique et militaire aux différents groupes armés, poursuivant ainsi la réalisation de leurs propres objectifs géopolitiques et économiques aux dépens des souffrances de millions de civils afghans. Pendant plus de dix ans, sous l'occupation soviétique, des quantités considérables d'armes et de munitions qui ont coûté des millions de dollars ont été déversées dans le pays. Les principaux responsables étaient l'ex-Union soviétique – y compris les États successeurs membres de la Communauté des États indépendants (CEI) –, les États-Unis et ses alliés en Europe occidentale, le Pakistan, l'Arabie saoudite et l'Iran. Tous semblaient indifférents au fait que les armes qu'ils finançaient servaient à commettre des atteintes massives aux droits humains. Aujourd'hui, plusieurs années après le retrait des troupes soviétiques, les ingérences politiques et militaires des puissances étrangères sont dénoncées comme un facteur crucial dans la poursuite du conflit et dans la persistance des atteintes aux droits humains. Ainsi que l'a fait observer le

⁴ . UN Strategic Framework for Afghanistan : Towards a Principled Approach to Peace and Reconstruction. Bureau de la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA), septembre 1998.

secrétaire général des Nations unies dans son rapport à l'Assemblée générale en novembre 1998 :

« L'Afghanistan, après avoir été l'un des catalyseurs des rivalités entre super-puissances, est maintenant devenu le théâtre d'une nouvelle version, purement régionale, du "Grand jeu", dans lequel interviennent les intérêts intérieurs, les enjeux économiques et les préoccupations liées à la sécurité nationale des pays voisins et de ceux qui les encouragent. Le pays se trouve maintenant dans un cercle vicieux : le fait que les factions afghanes sont incapables de s'entendre aux fins d'un règlement politique est à la fois la cause et l'effet de l'ingérence persistante d'éléments extérieurs dans les affaires de l'Afghanistan. »

Conclusion et recommandations

Les groupes armés n'ont pas cessé d'utiliser la condition de la femme en Afghanistan comme un outil politique dans leur lutte pour prendre le pouvoir et le garder. La plupart des groupes armés se sont servis des restrictions qu'ils ont imposées aux femmes au nom de la religion et de la culture pour consolider leur position et leur légitimité. Les actes de violence perpétrés à l'encontre des femmes – coups assenés en public, viol et sévices sexuels – semblent avoir pour but l'intimidation, l'humiliation et la contrainte des femmes et de la population en général. La répression dont les femmes sont victimes révèle non seulement leur vulnérabilité mais aussi l'impuissance des hommes de leur famille à les protéger.

La communauté internationale s'intéresse beaucoup au sort des femmes en Afghanistan. La politique discriminatoire menée par les taliban est largement dénoncée par les gouvernements étrangers ainsi que par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Les taliban réagissent en défendant fermement leur position tandis que l'alliance d'opposition qui les combat dans le nord-est du pays s'efforce de se présenter en défenseur des droits des femmes. Il reste à voir si cette attitude n'est pas simplement une tentative opportuniste en vue de recueillir le soutien de la communauté internationale ; les membres de l'alliance ont eux-mêmes commis des atteintes aux droits humains.

Il faut mettre un terme à l'utilisation du statut de la femme comme moyen de renforcer une position politique.

L'Afghanistan ne connaîtra la paix et le développement que si les droits fondamentaux des femmes sont respectés. Il est désormais reconnu dans le monde entier que le progrès, la justice sociale, la suppression de la pauvreté, la croissance économique durable et le développement social sont étroitement liés à la participation des femmes sur un pied d'égalité dans tous les secteurs de la société. Ainsi qu'en ont convenu les gouvernements représentés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing en 1995, la paix peut être instaurée au niveau local, national, régional et mondial et elle est indissociablement liée à la promotion des droits des femmes. Dans la plate-forme d'action, les gouvernements se sont engagés à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et supprimer les actes de

violence et la discrimination, qui sont les principaux obstacles empêchant les femmes de progresser et d'exercer pleinement leurs moyens et leurs capacités.

Il incombe aux groupes armés ainsi qu'aux Afghans eux-mêmes, hommes et femmes, d'agir en vue de mettre un terme aux atteintes systématiques aux droits des femmes. La communauté internationale a également un rôle important à jouer pour soutenir ce processus.

Recommandations aux groupes armés afghans

- Les groupes armés afghans doivent respecter les normes énoncées dans les traités internationaux relatifs à la protection des droits fondamentaux et notamment des droits des femmes ;
- les groupes armés doivent prendre des mesures en vue d'empêcher leurs membres, et les membres d'autres groupes qui sont leurs alliés, d'exercer des violences à l'encontre des femmes, notamment les coups, le viol et les sévices sexuels au cours d'un conflit armé ainsi que l'enlèvement et le mariage forcé ;
- les groupes armés afghans doivent supprimer les restrictions qui violent les droits fondamentaux des femmes à la liberté de mouvement et d'association et à l'emploi. Amnesty International considère comme des prisonnières d'opinion les femmes qui sont détenues ou soumises à d'autres formes de contraintes physiques du seul fait de leur sexe.

Recommandations à la communauté internationale

- La communauté internationale et plus particulièrement les gouvernements qui ont une influence sur les factions belligérantes en Afghanistan doivent faire pression sur les groupes armés pour qu'ils respectent en toutes circonstances les droits fondamentaux des femmes ;
- les gouvernements qui ont fourni – ou continuent de fournir – des armes ainsi qu'un soutien politique aux factions belligérantes doivent tout particulièrement veiller à ce qu'il soit mis un terme aux atteintes aux droits des civils et plus particulièrement aux droits des femmes. Lorsque les transferts d'équipement militaire ou l'entraînement dispensé à des factions afghanes peuvent servir à ces dernières pour commettre des atteintes aux droits humains ou favoriser de telles pratiques, les gouvernements doivent cesser d'effectuer ces transferts ou d'assurer ces entraînements ;
- les donateurs sont encouragés à soutenir l'action des organisations internationales et des organes des Nations unies actifs sur le terrain, qui fournissent une aide humanitaire et une aide au développement favorisant la participation des femmes et leur accès à l'autonomie dans le respect de leurs droits fondamentaux ;
- les entreprises qui souhaitent intervenir en Afghanistan doivent user de leur influence pour veiller à ce que les droits fondamentaux soient respectés dans le cadre de leurs propres activités ainsi que par leurs interlocuteurs afghans.

Les pays qui ont une influence en Afghanistan

Les principaux pays influents ont été rassemblés par les Nations unies au sein du groupe « six plus deux » qui se réunit régulièrement sous les auspices des Nations unies pour discuter des moyens de ramener la paix en Afghanistan. Ce groupe comprend les six pays voisins de l'Afghanistan – le Pakistan, l'Iran, le Turkménistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et la Chine – ainsi que les États-Unis et la Russie.

Les autres pays influents qui ont participé à des réunions organisées par les Nations unies sur l'Afghanistan sont l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Égypte, la France, l'Inde, l'Italie, le Japon, le Kazakhstan, le Kirghizistan, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Turquie et l'Organisation de la conférence islamique (OCI).

Le Groupe d'appui à l'Afghanistan rassemble les principaux donateurs et organisations qui interviennent en Afghanistan. Ces pays se retrouvent dans les groupes constitués sous l'égide des Nations unies : il s'agit de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Danemark, des États-Unis, de la Finlande, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Russie, de la Suède et de la commission exécutive de l'Union européenne.

Veillez adresser vos appels sur la base des recommandations précitées à :

- Votre propre gouvernement
- Aux ambassades du Pakistan, de l'Arabie saoudite, de l'Iran et des États-Unis dans votre propre pays
- Aux taliban :

Alhaj Mullah Mohammad Rabbani
(Président du conseil intérimaire des taliban)
Embassy of the Islamic Emirate of Afghanistan
House n° 8, Street n° 90
G-6/3 Islamabad
Pakistan

et
Mullah Mohammad Omar (Chef des taliban)
Embassy of the Islamic Emirate of Afghanistan
House n° 8, Street n° 90
G-6/3 Islamabad
Pakistan

- Au Front uni (alliance anti-taliban)

Embassy of the Islamic State of Afghanistan
31 Prince's Gate
London
SW7 1QQ
Royaume-Uni

Amnesty International ne soutient ni ne s'oppose à aucune des factions en guerre. L'Organisation n'a cessé de dénoncer depuis plus de vingt ans les atteintes aux droits humains commises en Afghanistan, notamment pendant l'occupation soviétique et sous les gouvernements de Zahir Shah et des anciens présidents Daoud, Taraki, Amin, Karmal, Najibullah, Mujaddedi et Rabbani. Elle a rendu compte des violations des droits humains commises par les gouvernements soutenus par l'Union soviétique ainsi que des exactions imputables aux factions en guerre, entre autres le *Jamiat-e Islami* (Société de l'islam), le *Hezb-e islami* (Parti de l'islam), le *Jombesh-e Melli Islami* (Mouvement national islamique) et le *Hezb-e Wahdat* (Parti de l'unité). Citons, entre autres, l'homicide de plus de 25 000 civils à Kaboul entre 1992 et 1995 à la suite de bombardements délibérés ou aveugles visant des zones d'habitation, des magasins, des rues ou des endroits publics, ainsi que les actes de torture, le viol et autres atteintes aux droits des femmes.

Rapports sur l'Afghanistan publiés

par Amnesty International de 1979 à 1999

Violations of human rights and fundamental freedoms in the Democratic Republic of Afghanistan [Violations des droits humains et des libertés fondamentales en République démocratique d'Afghanistan].
Septembre 1979 (index AI : 11/04/79).

Afghanistan. La torture des prisonniers politiques.
Novembre 1986 (index AI : ASA 11/04/86).

Afghanistan. Exécutions illégales et torture.
Mai 1988 (index AI : ASA 11/02/88).

Afghanistan. Cas de torture et de détention prolongée sans jugement.
Mars 1991 (index AI : ASA 11/01/91).

Afghanistan. Unfair trials by special tribunals [Afghanistan. Procès inéquitables devant des tribunaux d'exception].
Août 1991 (index AI : ASA 11/03/91).

Afghanistan. Nouvelles formes de châtiments cruels, inhumains ou dégradants.
Septembre 1992 (index AI : ASA 11/02/92).

Afghanistan. La crise politique et les réfugiés.
Septembre 1993 (index AI : ASA 11/01/93).

Afghanistan. Détention au secret et « disparitions ».
Avril 1994 (index AI : ASA 11/01/94).

Afghanistan. La crise des droits de l'homme et les réfugiés.
Février 1995 (index AI : ASA 11/02/95).

Afghanistan. Exécutions, amputations, homicides délibérés et arbitraires probables.
Avril 1995 (index AI : ASA 11/05/95).

La situation des femmes en Afghanistan. Un désastre humanitaire.
Mai 1995 (index AI : ASA 11/03/95).

Afghanistan. Un pays sinistré.

Novembre 1995 (index AI : ASA 11/09/95).

Afghanistan. De graves atteintes aux droits de l'homme sont commises au nom de la religion.

Novembre 1996 (index AI : ASA 11/12/96).

Afghanistan. Les femmes continuent d'être victimes de violations de leurs droits.

Juin 1997 (index AI : ASA 11/05/97).

Afghanistan. La population civile continue d'être victime d'atrocités.

Septembre 1997 (index AI : ASA 11/09/97).

Afghanistan. Des cadavres de taliban découverts dans des charniers.

Novembre 1997 (index AI : ASA 11/11/97).

Afghanistan. Atteintes flagrantes au droit à la vie et à la dignité.

Avril 1998 (index AI : ASA 11/03/98).

Afghanistan. Arrestations et homicides de personnalités politiques.

Mars 1999 (index AI : ASA 11/05/99).

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre *Women in Afghanistan: Pawns in Men's Power Struggles*. Seule la version anglaise fait foi.*

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - novembre 1999.

Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur internet : <http://efai.i-france.com>

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :